

DECRET N° 2010-028 DU 16 FEVRIER 2010

portant ratification de la convention internationale contre le dopage dans le sport, adoptée à Paris, le 19 octobre 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.
- Vu** la loi n° 2010 -04 du 26 janvier 2010 portant autorisation de ratification de la convention internationale contre le dopage dans le sport, adoptée à Paris, le 19 octobre 2005.
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006.
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement.

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifiée, la convention internationale contre le dopage dans le sport, adoptée à Paris, le 19 octobre 2005 et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 FEVRIER 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de Santé,

Issifou TAKPARA

Le Ministre de la jeunesse,
des Sports et des Loisirs,

Etienne KOSSI

Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine,
de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur,

Jean-Marie EHOZOU

AMPLIATIONS : -PR 06- AN 04 -CS 02 -HAAC 02 HCJ 02 CES 02 MECPDEPP-CAG 4 MJSL 4 MS 4 MAEIAFBE 4 AUTRES
MINISTERES 26 - CC 02 -CAB 02 SGG 02 -DRH 02 -DRFM 02 -DPJEJ 02 - DLCS 02 - DGB 02 -CF 02 -DGTCP 02 -DGML 02 -
IGF 02 -DGID 02 - UAC 02 - UNIPAR 02 JO 01

BY